



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 15 novembre 2022

Délibération n° 2022-37

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2022

Date d'affichage électronique de la convocation : 10 novembre 2022

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ
– Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Odile BELIER COLLONGE -
Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ – Elisabeth SAGE - Yoann
TRICAULT – Magalie NEVEU – Vincent BRUN – Caroline VITAL -
Charlotte PIERRAT – Thomas RIGAUD – Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Marylène CELLIER a donné pouvoir à Laurence PAGNON – David
OHANNESSIAN a donné pouvoir à Odile BELIER COLLONGE

Absents : Nathalie ROUGEMONT

***AFFAIRES GENERALES – Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service –
Assainissement collectif et non collectif - SIAHVY***

Monsieur Bertrand GAULÉ, adjoint à l'urbanisme et à la voirie rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 – Abstention : 0 – Pour : 18 – Contre : 0

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport 2021 du SIAHVY sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Sainte-Consorce

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*